



Pratiquer l'équitation avec un public jeune

Une pratique sportive d'éducation à la nature

L'équitation, pourquoi ?

Présentation de l'activité



L'équitation est une activité sportive de pleine nature qui favorise la rencontre **entre l'homme et le cheval**. Par la découverte de **l'environnement** et des soins apportés, **l'enfant se développe** et développe le respect de l'animal et sa complicité avec lui. Cette activité allie plaisir et exigence des règles de sécurité. Accessible à tous, dès 4 ans, **l'équitation** peut proposer différentes disciplines qui permettront à chacun de **s'exprimer et s'épanouir**.

Valeurs et finalités éducatives de l'activité

L'équitation favorise le respect des autres, de la vie animale et du milieu naturel. Elle donne le goût de l'effort, de l'engagement et de la persévérance. C'est également une pratique qui contribue au bien-être physique des pratiquants.

« Être cavalier », c'est selon le projet éducatif de la Fédération Française d'Équitation (FFE) :

- Favoriser une vie en société harmonieuse dans le respect des autres, de la vie animale et du milieu naturel ;
- Favoriser la rencontre entre jeunes et la rencontre jeunes et adultes ;
- Intégrer dans son hygiène de vie les bienfaits des activités physiques ;
- **Donner le goût de l'effort avec le sentiment du plaisir ;**
- Développer le sens des responsabilités et de son engagement.

Mots clés : nature, rencontre, complicité, passion, culture cheval, discipline

→ Découvrir et se familiariser avec le monde du cheval

Le centre équestre et le poney club offrent un environnement pédagogique riche : des lieux variés (**manège, écurie, sellerie...**), une terminologie spécifique (la selle, les rênes, le mors...), différentes disciplines (**concours de saut d'obstacles, voltige, attelage, western, pony-games...**).

Plus largement, la vie du cheval nécessite la présence de plusieurs personnes et différents corps de métiers (vétérinaire, maréchal ferrant, éleveur, enseignant...). **L'accès à tous les publics est possible (même avec handicap) et la sécurité de chacun y compris de l'animal doit être assurée.**

→ Développer une motricité spécifique

La pratique de cette activité suppose la **maîtrise de soi et celle de l'animal** (seule activité individuelle qui se pratique à deux). Elle conduit à **l'acquisition d'une gestuelle technique spécifique** dans laquelle l'équilibre et la coordination permettent **l'accès à l'autonomie**. La pratique repose sur les capacités, la motivation du public et le respect des consignes, notamment de sécurité.

→ Propice à une approche éducative plus large

Plusieurs activités parallèles sont possibles : réaliser ou voir des spectacles, visiter des haras, découvrir les métiers du cheval, réaliser des photographies et des vidéos...

Ces finalités éducatives de l'équitation peuvent vous aider à élaborer votre projet pédagogique.

□ L'équitation, comment ?

Conditions d'organisation de la pratique

→ L'encadrement :

Les conditions d'encadrement de cette activité contre rémunération sont précisées par **le cadre réglementaire ci-contre**. L'enseignant d'équitation exerce en autonomie son activité d'enseignement. L'animateur assistant d'Équitation - titre à finalité professionnelle délivré par la FFE - peut initier aux activités équestres sous l'autorité pédagogique d'un enseignant. Ces encadrants sont responsables sur le plan pédagogique. Ils assurent la sécurité des publics dont ils ont la charge.

→ Lieux d'activités

- Sur des sites autorisés : centre équestre, fermes pédagogique, mais également en extérieur.
- L'affichage de la carte professionnelle est obligatoire. Elle certifie la compétence et l'autorisation d'encadrer la séance de son titulaire.

→ Déroulement de l'activité

- La mise en route de l'activité doit faire l'objet par le professionnel d'une évaluation du niveau de pratique des enfants visant à adapter ses contenus dans une logique de progression et de sécurité.

→ Matériel

- Un casque homologué (appelé bombe) conforme à la norme EN 1384 en vigueur.
- Tenue adaptée à l'équitation : bas ou pantalon long, bottes ou baskets seront privilégiés.
- Trousse de premiers secours, téléphone, liste des numéros de première urgence.

Rôle des acteurs

Rôle de l'animateur	Rôle du directeur
<p>Faciliter l'intégration de l'activité dans le projet d'animation.</p> <p>Avant</p> <p>Il prépare en amont l'activité en s'assurant que tous les enfants sont en capacité de participer. Il prépare le projet avec les enfants : connaissance de l'activité, du cheval, du matériel, découverte du centre équestre, de son environnement.</p> <p>Pendant</p> <p>Il aide à l'encadrement et participe à la sécurité du groupe. En cas de rotation de groupes d'activités : il propose des animations en lien avec le projet aux enfants qui ne sont pas en activité.</p> <p>Il valorise et motive les pratiquants.</p> <p>Après</p> <p>Il fait un bilan de l'activité et valorise le projet.</p>	<p>Proposer des activités en cohérence avec les objectifs du projet pédagogique.</p> <p>Il intègre le projet de l'activité équitation dans le projet pédagogique.</p> <p>Il informe les parents de la nature exacte du projet (autorisation parentale obligatoire).</p> <p>Il s'assure que le professionnel ou les bénévoles sont en capacité réglementaire d'encadrer (qualification fédérale, diplôme d'État, carte professionnelle, assurance, récépissé de déclaration à la DDCSPP du département du lieu d'exercice).</p> <p>Il informe le ou les intervenant(s) des attentes par rapport au projet éducatif et prend connaissance des attentes des éducateurs qui vont encadrer l'activité.</p> <p>Il définit avec les éducateurs sportifs et les animateurs le rôle de chacun : avant, pendant et après l'activité.</p>

Cadre réglementaire

Cadre général du sport

Articles L.212 du Code du sport (interventions contre rémunération)

Milieu scolaire

La pratique de cette activité en temps scolaire (Éducation nationale) est soumise à une réglementation spécifique (contactez l'Inspection académique de votre département).

Accueil collectif de mineurs

Article R.217-13 du Code de l'action sociale et des familles. Fiche n° 6 de l'arrêté du 25 avril 2012

Contacts

Bruno Chandavoine, coordonnateur régional des sports de nature, DRJSCS Basse - Normandie
Aziz Chlieh, chargé de mission, Pôle ressources national des sports de nature
Mise à jour : février 2014



☐ Ressources et outils

Bibliographie et outils disponibles

- > *Guide Poney école* / Collectif - Éditions FFE, 2013
- > *Mon cahier de cavalier* / Collectif - Éditions FFE, 2013

Ces documents sont téléchargeables sur les sites :

- pédagogthèque de la FFE : www.ffe.com/club/Pedagotheque
- Poney école : www.poneyecole.ffe.com

- > L'équitation à l'école, ressources pédagogiques du Comité Régional d'Équitation Normandie (COREN) :

www.chevalnormandie.com/fr/informations/equitation-scolaire.html

- > Réglementation relative à la pratique des sports de nature en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) (arrêté du 25 avril 2012)

www.basse-normandie.drjscs.gouv.fr/Sports-de-Nature-et-Accueil.html

Contacts et réseaux

- > Site de la FFE

www.ffe.com

- > Sports de nature, tous dehors !

Rubrique *Rôle éducatif* du site du réseau national des sports de nature.

www.sportsdenature.gouv.fr

- > Site officiel des Jeux équestres mondiaux

www.normandie2014.com/

- > Tour du monde en 80 chevaux : les histoires téléchargeables

www.normandie2014.com/festivites/tour-du-monde-en-80-chevaux

Contacts

Bruno Chandavoine, coordonnateur régional des sports de nature, DRJSCS Basse - Normandie

Aziz Chlieh, chargé de mission, Pôle ressources national des sports de nature

Mise à jour : février 2014

